Image not found or type unknown

# Notaire ne respecte pas date butoire de signature

Par **mifrso**, le **26/11/2015** à **13:10**

Bonjour, j'ai signé un compromis de vente et la date butoire de signature stipulé sur le compromis est le 5 janvier 2016. J'ai accepté par téléphone de signer le 10 décembre 2015. Entre temps mon organisation pour me reloger me repousse au 4 janvier 2015.
L'acheteur est très mécontent car il a débloquer des fonds d'une assurance vie et je me sens menacée.
J'ai téléphoné à mon notaire pour signer le 5 janvier 2015. Réponse : le notaire est en congé et la signature ne pourra se faire que le 12 décembre.
Vais je payer des pénalités ? alors que moi je suis là le 5 ?
Merci de votre conseil
Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés